STAGE DE POTERIE CERAMIQUE INITIATION – PERFECTIONNEMENT

Année scolaire sept. 2024 – mai 2025

Association des Amis de l' Atelier du grand large

5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé site internet : www.atelierdugrandlarge.fr

courriel: contact@lesamisdelatelierdugrandlarge.fr

06 44 91 43 78

BULLETIN D'INSCRIPTION

Alain Vienney – céramiste et maîtr Contact : alain@atelierdugrandlarge.f	•	
Nom	Prénom	
Profession		
Adresse		
Adresse électronique		
J	Mardi de 9h.15 à 11h eudi de 9 h.15 à 11h medi de 9h.15 à 11	1.15
25 séances de septembre à mai + tourn	age, – Groupes de 8 pers	onnes maximum – 5 personnes minimum.
N.B; : les inscriptions sont prises définitives après rencontre avec le rinscription doit s'accompagner du rel'approbation de la Charte des stagis	naître de stage et ur èglement de l'adhés	n responsable de l'association. Toute ion annuelle à l'Association et de
Mode de règlement :		
Prix du stage : 520 €uros. Règleme à l'ordre de l'Association « les amis l'inscription. Aucun remboursement session. * nous acceptons également les Chèques Vaca	de l'atelier du grand t ne sera effectué en	•
Signature du stagiaire (précédé de « lu et approuvé)	Date:	Mineur : signature des parents (précédé de « lu et approuvé)

« les Amis de l'Atelier du grand large « CHARTE des élèves et stagiaires.

1/9/2024

1 – ECOLE DE POTERIE

« l'Atelier du grand large – Ecole de poterie » est géré par l'association « les Amis de l »Atelier du grand large » et occupe les locaux municipaux sis 5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé.

Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.

C'est une école : les cours / stages / événements sont collectifs et suivent un programme précis.

2 – MAITRE DE STAGE

Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, Maître de stage.

Il propose les programmes en concertation avec le Bureau de l'association pour les cours collectifs à l'année, les stages ponctuels, les évènements céramiques. Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.

Une rencontre avec Alain Vienney est indispensable avant de s'inscrire et s'engager pour les cours.

3 - ADHESION

L' adhésion à l'association est obligatoire. La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre. Elle est remise à toute personne s'étant acquittée de son montant. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes acivités proposées.

4 - ENGAGEMENT

Les activités, cours, stages ou événements céramiques divers sont fondés sur **un engagement collectif. et réciproque** Ainsi chaque adhérent est convié à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale (AG en janvier). Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

Ainsi les élèves stagiaires seront sollicités pour préparer, mettre en place et participer aux Journées des Métiers d'art (1er week-end d'avril), leur participation ne se résumant pas à la seule pratique d'une activité hebdomadaire.

5 - HYGIENE ET SECURITE

Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels. A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à disposition.

6 - ANNULATIONS ET ABSENCES

L'élève s'engage à une assiduité et ponctualité.

Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku, par exemple) il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra faire l'objet d'un remboursement (éventuellement, un avoir pour un prochain stage).

7 - N.B.: La présente Charte fera foi, si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom :	
Signature du stagiaire	
Précédée de « lu et approuvé »	Date: